

## SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 octobre 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **20-10-791 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 octobre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 13.3 Demande au MTQ / Circulation / Mesure de synchronisation des feux de passages piétons / Intersection du boulevard Harwood et de l'avenue de la Fabrique

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 5 octobre 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Élections municipales 2021 / Rémunération du personnel électoral
  - 5.3 Mandat / Services juridiques / Défectuosité d'appareils de protection respiratoire / Service de sécurité incendie
  - 5.4 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 septembre 2020
  - 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Service des travaux publics / Modification complémentaire à la structure organisationnelle / Création de poste / Chef de section – Approvisionnement
  - 7.3 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier
  - 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps partiel

- 7.5 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet
- 7.6 Service des travaux publics / Nomination / Journaliers réguliers saisonniers
- 7.7 Service des eaux / Attribution de poste / Concierge
- 7.8 Service du génie et de l'environnement / Démission / Chef de division – Génie
- 7.9 Mesure disciplinaire / Employée n° 328 / Suspension sans solde
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
  - 11.1 Octroi de contrat / 401-120-20-15 / Conception et production d'une murale artistique / Autorisation de signature
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-55 / Fourniture et installation d'une benne basculante avec lève-charge pour camion châssis-cabine
  - 13.2 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation
  - 13.3 Demande au MTQ / Circulation / Mesure de synchronisation des feux de passages piétons / Intersection du boulevard Harwood et de l'avenue de la Fabrique
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.1 Ordres de changement n°<sup>os</sup> 6, 7, 8, 10, 15, 17, 18 et 29 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n° 1731
- 16. Aménagement du territoire**
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1798 / Traitement des élus municipaux
  - 18.2 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1694-36 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction d'arrêt et limitation de stationnement / Rue Maurice-Richard
  - 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus
  - 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus
  - 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1431-03 / Modification des clauses de taxation
  - 18.7 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1546-01 / Modification de la clause de taxation
- 19. Direction générale**
  - 19.1 Autorisations de la Direction générale
  - 19.2 Renouvellement de bail / Fabrique de la paroisse de Saint-Michel / Partie du lot 1 675 408 / Autorisation de signature

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Citoyens
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

#### **20-10-792 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **20-10-793 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

#### **20-10-794 Élections municipales 2021 / Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT que les élections auront lieu de façon simultanée le 7 novembre 2021 dans toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la Loi sur élections et référendums dans les municipalités qui prévoit que la Ville peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour tout membre du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une grille de rémunération concurrentielle par rapport à celle des villes avoisinantes afin d'assurer la présence de personnels compétents et fiables;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la grille de rémunération annexée à la recommandation du greffier datée du 9 octobre 2020 soit adoptée aux fins de l'élection municipale 2021.

« ADOPTÉE »

#### **20-10-795 Mandat / Services juridiques / Défectuosité d'appareils de protection respiratoire / Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT la résolution 13-11-1165 adjugeant à Équipement incendies CMP Mayer inc. (ci-après CMP Mayer) un contrat pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes pour le Service de sécurité incendie, et ce, pour un montant de 432 662,42 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il est graduellement apparu, à l'usage, que les appareils livrés à la Ville présentent une déficience qui les empêche d'être utilisés normalement par temps froid par le personnel du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que des problèmes similaires ont été vécus par d'autres services de sécurité incendie de municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que ces problèmes sont susceptibles de mettre en péril la santé, la sécurité et l'intégrité des pompiers à l'occasion du combat d'un incendie par temps froid;

CONSIDÉRANT le recours entrepris par les villes de Dolbeau-Mistassini et Saguenay à l'encontre de CMP Mayer et le fabricant Compagnie 3M Canada pour des problèmes similaires dans le dossier 150-17-004088-198 de la Cour supérieure du district de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de se joindre, dans la mesure du possible, au recours entrepris par les villes de Dolbeau-Mistassini et Saguenay;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Simard Boivin Lemieux soit mandatée afin d'intenter, à l'intérieur du dossier 150-17-004088-198 de la Cour supérieure du district de Chicoutimi ou dans un dossier distinct, les recours appropriés à l'encontre de CMP Mayer et le fabricant Compagnie 3M Canada en lien avec la défectuosité de fonctionnement des appareils livrés à la Ville, incluant, le cas échéant, la résolution du contrat.

« ADOPTÉE »

**20-10-796 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / PPCMOI / 2400, rang Saint-Antoine / Usage organisations religieuses (981) de type centre culturel et lieu de culte / Lot 1 543 632 / Zone C3-748 / CCU n° 20-07-78**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement par correspondance ou courriel, tenue du 22 septembre au 8 octobre 2020 inclusivement, pour le second projet de résolution 20-09-732 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble relatif à l'immeuble sis au 2400, rang Saint-Antoine (CCU n° 20-07-78);

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 484;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de demandes pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 59;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes valides reçues est de 157;

PAR CONSÉQUENT, un scrutin référendaire doit être tenu.

**20-10-797 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 septembre 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 septembre 2020 totalisant un montant de 8 337 097,96 \$.

**20-10-798 États comparatifs des revenus et dépenses**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville pour les exercices 2019 et 2020, au 30 septembre, ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2020 comparés à ceux apparaissant au budget 2020.

**20-10-799 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 7 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-10-800 Service des travaux publics / Modification complémentaire à la structure organisationnelle / Création de poste / Chef de section – Approvisionnement**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'apporter une modification complémentaire à la structure organisationnelle du Service des travaux publics pour des raisons d'efficience;

CONSIDÉRANT la présentation de M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics, au conseil municipal le 28 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste de chef de section – Approvisionnement soit créé en date de la présente et qu'il soit positionné à la classe 13 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur, conformément à l'évaluation réalisée conjointement par les représentants de l'employeur et les représentants de l'association des employés-cadres, le 7 octobre 2020;

QUE ledit poste relève du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement;

QUE les postes d'agent à l'approvisionnement et de commis à l'approvisionnement relèvent désormais du chef de section – Approvisionnement;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* ou tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**20-10-801 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 5 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Salvator Schiavone au poste régulier à temps complet de pompier, au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 26 octobre 2020, au salaire prévu à l'échelle salariale incluse à la convention collective des pompiers (annexe C), le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE M. Schiavone devra compléter une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M. Schiavone.

« ADOPTÉE »

**20-10-802 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Maxime Legué, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, datée du 28 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Maxime Legué, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 28 septembre 2020;

QUE la Ville remercie M. Legué pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**20-10-803 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier à temps complet**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Mathieu Des Alliers, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, datée du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte de la démission de M. Mathieu Des Alliers, pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 31 octobre 2020;

QUE la Ville remercie M. Des Alliers pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**20-10-804 Service des travaux publics / Nomination / Journaliers réguliers saisonniers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination de MM. Martin Legault et Ianick Calamia aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 20 octobre 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE MM Legault et Calamia auront une période d'essai de 1 040 heures et devront obtenir leur permis de conduire classe 3 dans un délai de six mois à compter de leur date d'entrée en fonction, cette condition devant être remplie préalablement à leur confirmation dans leur poste à la suite de leur période d'essai;

QUE l'adhésion de MM. Legault et Calamia au régime d'assurance collective s'effectue à compter de leur nomination à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Legault et Calamia.

« ADOPTÉE »

**20-10-805 Service des eaux / Attribution de poste / Concierge**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 25 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la lettre de consentement intervenue entre la Ville, le Syndicat et le salarié le 9 octobre 2020 relativement à la période d'essai prévue à la convention collective de travail;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'attribution du poste régulier de concierge au sein du Service des eaux à M. Éric Mailly, journalier-opérateur-concierge du Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 30 septembre 2020, au salaire prévu à l'annexe C – classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Mailly soit confirmé dans son poste à cette même date;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Mailly.

« ADOPTÉE »

**20-10-806 Service du génie et de l'environnement / Démission / Chef de division – Génie**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Sylvain Charland, chef de division – Génie au sein du Service du génie et de l'environnement, datée du 13 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Sylvain Charland, chef de division – Génie au sein du Service du génie et de l'environnement, laquelle entre en vigueur le 17 octobre 2020;

QUE la Ville remercie M. Charland pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**20-10-807 Mesure disciplinaire / Employée n° 328 / Suspension sans solde**

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, directeur général, en date du 14 octobre 2020, laquelle s'inscrit dans le contexte de manquements commis par l'employée n° 328;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employée n° 328 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature et de l'ensemble des faits et des circonstances;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décide en conséquence que l'employée n° 328 soit suspendue sans solde pour une période de huit jours ouvrables, soit les 20, 21, 22, 26, 27, 28, 29 octobre et 2 novembre 2020;

QU'il soit de plus décidé que l'employée n° 328 ne puisse, durant la période de suspension sans solde, avoir accès aux sites, bâtiments, locaux ou local du syndicat, propriétés de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE la directrice du Service des ressources humaines et le directeur du service concerné soient autorisés à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et le directeur du service concerné et tout autre employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

**20-10-808 Octroi de contrat / 401-120-20-15 / Conception et production d'une murale artistique / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le souhait du Conseil de rendre hommage aux femmes pionnières de la Ville en immortalisant quelques-unes d'entre elles sur une murale;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme Kolab dans ce type de projet artistique et sa collaboration unique avec l'artiste mosaïque Monica Brinkman dans le cadre de cette murale;

CONSIDÉRANT que le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes permet d'octroyer de gré à gré les contrats de fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à la firme Kolab le mandat de conception et de production d'une fresque, sur le mur, qui est la propriété de la Ville, du bâtiment situé au 200, avenue Saint-Charles, et ce, pour un montant de 27 976,11 \$;

QUE la chef de division – Culture et vie communautaire soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ce contrat avec la firme Kolab ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-10-809 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-20-55 / Fourniture et installation d'une benne basculante avec lève-charge pour camion châssis-cabine**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante avec lève-charge pour camion châssis-cabine;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les deux soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Équipements Twin inc., 10401, boulevard Parkway, Montréal (Québec), H1J 1R4, pour la fourniture et l'installation d'une benne basculante avec lève-charge pour camion châssis-cabine, et ce pour un montant de 61 224,19 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**20-10-810 Contrats / Services et approvisionnement / Option de prolongation**

CONSIDÉRANT que les contrats identifiés au Tableau de prolongation de contrats de services et d'approvisionnement préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 5 octobre 2020, prennent fin au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de donner effet à la clause d'option contenue au contrat afin de le prolonger pour une année ou une saison supplémentaire;

CONSIDÉRANT les recommandations de chacun des directeurs des services concernés pour la prolongation des contrats;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la prolongation des contrats énumérés ci-dessous, pour une année (2021) ou une saison additionnelle (2020-2021);

<b>Numéro d'appel d'offres</b>	<b>Adjudicataire</b>	<b>Titre</b>
401-110-16-44	Leduc Sécurité (9216-6636 Québec inc.)	Service de gestion, supervision et travaux sur demande pour les systèmes de sécurité des bâtiments municipaux
401-110-16-50	Solution 3R (9023-4998 Québec inc.)	Gestion des boues de la station d'épuration
401-110-17-16	9356-2098 Québec inc. (Luc Castonguay et Fils)	Location de tracteurs avec opérateur pour travaux de fauchage
401-110-17-52	Les Entreprises A. Théorêt inc. (lot A) Terrassement Théorêt inc. (lots B et C)	Aménagement et entretien des patinoires extérieures
401-110-17-55	Guard-X inc.	Inspection et entretien des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux
401-110-17-58	Terrassement Théorêt inc.	Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc Valois et d'une patinoire sur le lac
401-110-17-66	Entretien JTD Déneigement	Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné
401-110-17-72	Les Carrières Régionales, division de Bauval	Fourniture de pierre concassée
401-110-18-06	Groupe Civitas inc.	Services d'arpentage et de relevé
401-110-18-12	Les Entreprises C. Sauvé inc.	Location de machinerie lourde pour entretien des routes en gravier
401-110-18-13	Balaye-Pro inc.	Location de balais de rue avec opérateur
401-110-18-17	Services Matrec inc.	Collecte, transport et disposition des déchets et déchets volumineux
401-110-18-40	9187-4032 Québec inc. (Paysagiste Michael C.)	Entretien des parcs et espaces verts – coupe du gazon
401-110-18-42	Services Matrec inc.	Gestion des boues de la station d'épuration
401-110-18-61	SGM Maintenance inc.	Service d'électricien à taux horaire
401-110-18-62	SGM Maintenance inc.	Entretien du réseau d'éclairage de rues et des luminaires de parcs et plateaux sportifs
401-110-18-63	Ascenseurs Nagle inc.	Service d'inspection, d'entretien et de réparation des ascenseurs des bâtiments municipaux
401-110-18-67	Groupe ABS inc.	Services d'un laboratoire – Ingénierie et contrôle des matériaux
401-110-19-03	Services d'arbres Primeau inc.	Service en arboriculture – travaux d'élagage et d'abattage

401-110-19-04	Les Produits énergétiques GAL inc.	Service d'entretien préventif et correctif des génératrices
401-110-19-05	Distribution O-MAX inc. (9170-6226 Québec inc.)	Fourniture de produits d'entretien ménager
401-110-19-17	Services Environnementaux Faucon, inc.	Effarouchement des bernaches du Canada ( <i>branta canadensis</i> ) dans quelques parcs municipaux
401-110-17-62	Services Matrec inc.	Services de collecte et transport des résidus organiques et services complémentaires
401-110-19-07	Sanivac (9363-9888 Québec inc.)	Entretien du réseau d'égout, nettoyage de puisards et travaux sur demande
401-110-19-08	Les Entreprises MST (9176-4829 Québec inc.)	Service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux
401-110-20-08	Aqua Data inc.	Inspection des bornes d'incendie, et travaux de rinçage unidirectionnel
401-110-20-13	Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges	Service de contrôle des animaux
401-110-20-22	Les Pavages La Cité BM inc.	Réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux

QUE les coûts des contrats pour l'année optionnelle 2021 ou la saison optionnelle 2020-2021 correspondent aux prix forfaitaires ou, le cas échéant, unitaires des soumissions de chacun des adjudicataires et que ces prix soient ajustés selon les conditions des devis.

« ADOPTÉE »

**20-10-811 Demande au MTQ / Circulation / Mesure de synchronisation des feux de passages piétons / Intersection du boulevard Harwood et de l'avenue de la Fabrique**

CONSIDÉRANT les commentaires formulés au Comité de circulation à propos des feux de circulation à l'intersection du boulevard Harwood et de l'avenue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la durée des feux permettant la traversée du boulevard Harwood par les piétons est insuffisante pour assurer leur sécurité;

CONSIDÉRANT le temps d'attente aux feux de circulation présente des enjeux de circulation;

CONSIDÉRANT que l'intersection du boulevard Harwood et de l'avenue de la Fabrique est sous la gestion exclusive du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de circulation datée du 16 septembre 2020;

Il est  
**PROPOSÉ PAR** le conseiller Monsieur François Séguin  
**APPUYÉ PAR** la conseillère Madame Josée Clément  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de prendre, dans les meilleurs délais, les mesures nécessaires afin d'améliorer la situation à ce carrefour.

« ADOPTÉE »

**20-10-812 Ordres de changement n<sup>os</sup> 6, 7, 8, 10, 15, 17, 18 et 29 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 / Entrepreneur général / Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare / Règlement n<sup>o</sup> 1731**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 6, 7, 8, 10, 15, 17, 18 et 29 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de construction de conduites collectrices sanitaires et d'une station de pompage dans le secteur de la Gare - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-20-R1731.03 » totalisant un montant de 126 246,49 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**20-10-813 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1798 / Traitement des élus municipaux**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ c. T-11.001, ci-après désignée LTÉM)) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, à l'unanimité des conseillers, le 15 avril 2019, le règlement 1774 fixant le traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le maire a signé la résolution d'adoption et le règlement le 16 avril 2019;

CONSIDÉRANT que ni la résolution d'adoption 19-04-361 ni le Règlement n<sup>o</sup> 1774 ne font mention que le maire ait voté favorablement à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT que l'article 2 de la LTÉM prévoit que le maire doit voter favorablement, dans un vote majoritaire aux deux tiers du nombre de membres, sur un tel règlement;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est résulté de cette irrégularité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réadopter intégralement le Règlement n<sup>o</sup> 1774, en remplaçant cependant les montants apparaissant à l'article 2 pour tenir compte de l'effet de l'indexation prévue à l'article 5;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 septembre 2020 le projet de règlement n<sup>o</sup> 1798;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été publié le 24 septembre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du Conseil, incluant le maire

QUE soit adopté le Règlement n<sup>o</sup> 1798 intitulé :

« Règlement visant à réadopter le Règlement n<sup>o</sup> 1774 fixant le traitement des élus municipaux ».

« ADOPTÉE »

**20-10-814 Adoption de second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-289 / Zonage / Grille des usages et normes de la zone H1-446 / Hauteur maximale permise pour les bâtiments**

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire M. Guy Pilon déclare la nature de son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 21 septembre 2020 le premier projet de règlement le n° 1275-289 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 9 octobre à 16 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-289 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone H1-446 en ce qui concerne la hauteur maximale permise pour les bâtiments principaux »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges indiquant que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**20-10-815 Adoption / Règlement n° 1694-36 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction d'arrêt et limitation de stationnement / Rue Maurice-Richard**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-36 a été déposé à une séance tenue le 5 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-36 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction d'arrêt et une limitation de stationnement sur la rue Maurice-Richard ».

« ADOPTÉE »

**20-10-816 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-290 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Régir l'aménagement d'entrée charretière sur un lot transversal pour les habitations uni, bi ou trifamiliales;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les services des administrations locales (83) et les centres récréatifs (9697) dans la zone P3-1002;

- Prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- Permettre dans la zone P1-416 l'intégralité de la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Permettre dans la zone H1-669 la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Modifier les dispositions relatives aux marges de recul, à la densité et aux dispositions particulières à l'intérieur de la zone P3-1002;
- Abroger la grille des usages et normes de la zone H3-1003;
- Modifier les limites de la zone P3-1002 à même la zone H3-1003 et une partie des zones H1-451 et H5-1007, de telle sorte que la zone H3-1003 est complètement supprimée »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

**« ADOPTÉE »**

#### **20-10-817 Avis de motion / Règlement n° 1275-290 / Zonage / Omnibus**

La conseillère M<sup>me</sup> Josée Clément donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Régir l'aménagement d'entrée charretière sur un lot transversal pour les habitations uni, bi ou trifamiliales;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les services des administrations locales (83) et les centres récréatifs (9697) dans la zone P3-1002;
- Prévoir des dispositions particulières concernant les enseignes sur muret dans la zone C2-256;
- Permettre dans la zone P1-416 l'intégralité de la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Permettre dans la zone H1-669 la classe d'usages Communautaire – Espaces publics (P1);
- Modifier les dispositions relatives aux marges de recul, à la densité et aux dispositions particulières à l'intérieur de la zone P3-1002;
- Abroger la grille des usages et normes de la zone H3-1003;
- Modifier les limites de la zone P3-1002 à même la zone H3-1003 et une partie des zones H1-451 et H5-1007, de telle sorte que la zone H3-1003 est complètement supprimée.

#### **20-10-818 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1431-03 / Modification des clauses de taxation**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1431-03 modifiant le Règlement n° 1431 afin de remplacer les clauses de taxation de l'article 4 ainsi que le feuillet 1 de 2 du plan des bassins de taxation en annexe B et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

#### **20-10-819 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1546-01 / Modification de la clause de taxation**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1546-01 modifiant le Règlement n° 1546 afin de remplacer la clause de taxation de l'article 4.1 ainsi que le feuillet 1 de 3 du plan des bassins de taxation en annexe B et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**20-10-820 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 8 octobre 2020.

« ADOPTÉE »

**20-10-821 Renouvellement de bail / Fabrique de la paroisse de Saint-Michel /  
Partie du lot 1 675 408 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le bail entre la Fabrique de la Paroisse Sant-Michel et la Ville arrive à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une période d'un an;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un renouvellement de bail d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec la Fabrique de la Paroisse Saint-Michel pour la location d'une partie du lot 1 675 408 ayant une superficie de 12 841,2 mètres carrés, tel que montré sur la description technique préparée par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, le 27 février 2014 sous le numéro 13 509 de ses minutes, dossier R20960-2-5, et ce, pour un loyer annuel de 12 000 \$, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-10-822 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-10-823 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**20-10-824 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 12 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier